

Comité Local d'Information et de Concertation EDN Sallèles d'Aude Réunion du 12 décembre 2006

La séance est ouverte à 10 heures 45 sous la présidence de Gérard DUBOIS, Sous-préfet de Narbonne.

I. Présentation du site EDN à Sallèles d'Aude

1. Une activité qui reste centrée sur le stockage de produits agro-pharmaceutiques

M. Laurent PERIS, directeur de la Société d'Entrepôts du Narbonnais, indique que le site EDN de Sallèles d'Aude reste destiné au stockage de produits agro-pharmaceutiques. L'activité ne donne lieu à aucune manipulation de matières actives par les trois salariés de l'entrepôt, qui occupe une surface de 1 250 m². Les produits arrivent à l'entrepôt déjà conditionnés et repartent dans le même état.

Le site EDN dispose d'une autorisation de stockage de substances très toxiques (à hauteur de 12 tonnes pour les solides et de 7 tonnes pour les liquides) et d'une capacité maximale de stockage de 1200 tonnes, tous produits confondus, répartie sur 2 cellules de stockage comme suit :

- 1 cellule d'une capacité maximale de 200 tonnes destinée au stockage des produits agropharmaceutiques classés inflammables
- 1 cellule d'une capacité maximale de 1000 tonnes destinée aux produits agropharmaceutiques non inflammables

L'état des stocks au 17 octobre 2006 fait apparaître la présence de 500 tonnes de substances, soit la moitié de la capacité de stockage de l'entrepôt. Sur l'ensemble de l'année, les quantités stockées s'inscrivent dans une fourchette de 500 à 800 tonnes, avec un pic d'activité entre mars et juin, qui correspond au cycle des activités agricoles phares de la région que sont la vigne et l'arboriculture.

2. Actions engagées en 2006 pour le maintien de la sécurité

Les dépenses consacrées cette année à la sécurité (29 212 euros) représentent 9 % du chiffre d'affaires de la société. M. PERIS souligne que les sommes engagées sont supérieures au résultat dégagé par l'entreprise.

a. Formation du personnel

La société EDN a mené des actions classiques telles que le renouvellement du permis de cariste accordé au personnel chargé de déplacer les produits.

Une convention a également été signée avec le locataire du logement attenant à l'entrepôt, qui fait office de gardien. Ce document formalise son activité de gardiennage du site et lui permettra de suivre les formations à la sécurité.

b. Equipements

La grande cellule de l'entrepôt a été équipée de détecteurs d'incendie supplémentaires, afin de minimiser les risques en cas de panne.

Un groupe électrogène a été installé et remis en état pour que l'alimentation du système à incendie soit autonome du réseau EDF.

Un troisième piézomètre a été mis en place pour mieux détecter une éventuelle pollution des eaux souterraines, même si la nappe phréatique n'est que temporaire. Les analyses d'eau réalisées en février 2006 se sont révélées négatives sur les quelque 180 matières actives recherchées. Les résultats d'une deuxième série d'analyses seront connus fin 2006.

D'ici la fin de l'année, les vannes en sortie des cuves de rétention seront remplacées afin de garantir une totale étanchéité.

Effectué le 8 avril 2006, cet exercice a mis en évidence une bonne réactivité des pompiers mais un léger dysfonctionnement au niveau de la société chargée d'assurer la télésurveillance du site, qui n'était pas prévenue de la simulation. Le prestataire n'a pas respecté l'ordre des procédures en signalant dans un premier temps une intrusion au lieu d'un incendie, ce qui a donné lieu à une remise à plat de la procédure d'alerte à l'initiative de la société EDN auprès de son sous-traitant.

Lors d'un incident survenu le 24 septembre, cette remise à plat a prouvé qu'elle avait porté ses fruits. Ce jour-là, à l'occasion d'un violent orage, la foudre est tombée sur un bâtiment voisin du site EDN, lequel est équipé d'un paratonnerre. La coupure de courant qui en a résulté a entraîné le déclenchement du système d'alarme par la télésurveillance. Les pompiers sont ensuite arrivés rapidement sur place. Dans l'intervalle, le groupe électrogène s'est mis en route, permettant aux générateurs de mousse de se déclencher. Cet exercice inattendu a permis de vérifier le bon fonctionnement du système de sécurité.

3. Actions à engager en 2007

a. Mise en place d'une sirène « PPI »

Une sirène PPI sera installée conformément à notre arrêté préfectoral d'autorisation.

b. Réfection du revêtement d'étanchéité des cuves de rétention d'eau

Ces cuves sont destinées à être remplies uniquement en cas de sinistre. Une baisse de leur niveau de 1,5 mm a été constatée en l'espace de 40 jours, du fait d'une légère infiltration au niveau du joint de la cheminée qui se trouve au centre de la cuve.

c. Mise à jour de l'étude de dangers

Les évolutions réglementaires conduisent la société EDN à anticiper d'un an la révision de cette étude de dangers. M. Pierre BEAUCHAUD (DRIRE Languedoc Roussillon) fait remarquer que cette nouvelle étude servira de base à l'élaboration du futur Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), qui doit intervenir sur ce site.

d. Projet de démarche qualité environnementale ISO 14 000

La direction de la société EDN réfléchit depuis un certain temps à cette possibilité. Une décision sera prise dans le courant de l'année 2007.

II. Evaluation des intervenants

1. L'avis de la DDE (Direction départementale de l'Équipement) de l'Aude

Didier OURLIAC, responsable des questions d'urbanisme, estime que le site EDN présente un risque limité compte tenu de sa taille modeste et de son éloignement des premières habitations, ainsi que des cours d'eau de la Cesse et du Canal du Midi. D'après M. OURLIAC, le risque principal est celui d'un incendie mais l'inspection réalisée ne révèle aucun dysfonctionnement majeur. La coupure générale d'électricité au mois de novembre n'a pas eu de conséquence.

2. L'avis du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Le commandant des sapeurs-pompiers Sébastien VERGÉ souligne le bon déroulement de l'exercice au mois d'avril. Les difficultés relevées ont été prises en compte par la suite. La direction de la société EDN est un interlocuteur qui répond aux attentes du SDIS.

3. L'avis de M. le Sous-préfet

M. DUBOIS se félicite du consensus qui se dégage sur le dossier EDN. M. le Sous-préfet relève les efforts entrepris par la direction du site pour se mettre en conformité avec la réglementation.

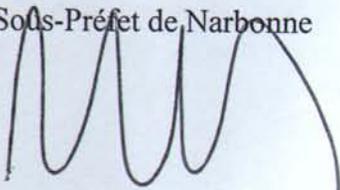
III. Présentation du site Internet consacré au PPRT

M. BEAUCHAUD présente aux participants le site de la DRIRE consacré au Plan Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Consultable à partir du lien www.languedoc-roussillon.drire.gouv.fr/environnement/, ce site permettra au public de consulter toute sorte de documents tels que des résumés des études de dangers pour chacun des sites, les évolutions de réglementation, l'état d'avancement des différents PPRT de la région Languedoc-Roussillon.

A la question de Monsieur Pitch BLOCH, M. BEAUCHAUD précise que le rapport annuel de la DRIRE est déjà disponible sur le site Internet de la DRIRE, et que la diffusion de la version papier est en cours.

La séance est levée à 11 heures 40.

Le Sous-Préfet de Narbonne



Gérard DUBOIS